

PLAN DE LOCALISATION DU SITE SEDIMEC



PLAN DE DÉLIMITATION DU SITE ET LOCALISATION DU PIEZOMETRE



SCHÉMATISATION D'UN PIÉZOMÈTRE

Le chantier de pose de piézomètre est réalisé avec une foreuse. Cette foreuse est mise en station au point d'implantation souhaité. La première étape est de forer le sol jusqu'à la profondeur voulue. Pour cela, la foreuse est équipée de tarières hélicoïdales de diamètre 150 mm et 200 mm.

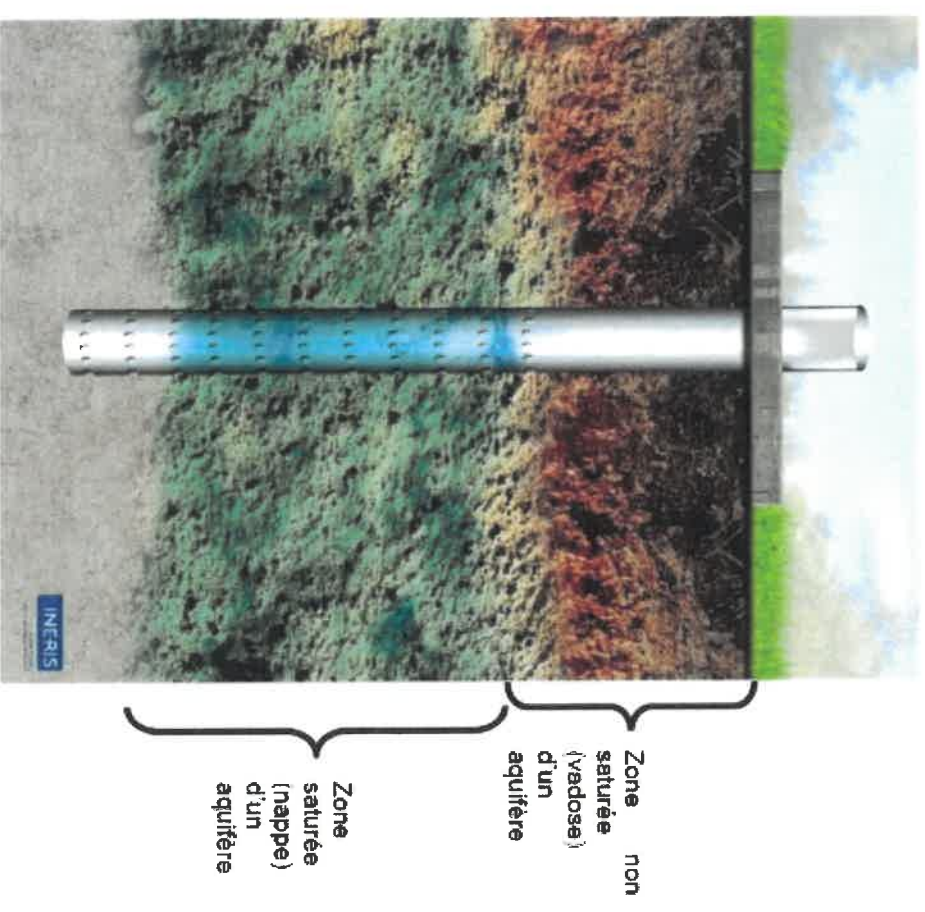
Les tubes PVC, composant le futur ouvrage sont posés avec des chaussettes filtrantes lorsque nécessaire (afin de limiter le passage de fine et donc limiter le colmatage prématuré l'ouvrage). Les tubes PVC en fond d'ouvrage sont crépinés (fentes longitudinales de largeur 0,5 mm pour le passage de l'eau) tandis qu'ils sont lisses sur le sommet de l'ouvrage (au-dessus du niveau de la nappe généralement).

Une fois les tubes PVC posés, un massif filtrant est mis en place (sable naturel déshydraté calibré) entre la paroi du sol et l'ouvrage. En surface du piézomètre, un bouchon de billes d'argile est mis en place afin d'empêcher les infiltrations d'eau provenant de la surface.

L'ouvrage est terminé par la pose de tête métallique de protection et la cimentation de l'espace annulaire afin de fixer cette tête. Selon les contraintes, il est également possible que les têtes des ouvrages soient au ras du sol, voire légèrement en dessous, avec une bouche de protection (notamment pour les voies de circulation). Les têtes de protection métallique sont généralement fermées avec un cadenas.

Il s'agit d'un « dispositif servant à réaliser des prélèvements de la nappe et analyser en laboratoire d'éventuelles pollutions.

L'ouvrage répond à la norme FD X 31-614 d'octobre 1999.



REPRÉSENTATION D'IMPLANTATION DU PIÉZOMÈTRE SUR LE CHEMIN RURAL

